

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le 12 avril 2012 à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Labarrère (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI remplacé par son suppléant Bernard CASTAY, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard BOURROUSSE remplacé par son suppléant Raymond SOLANS, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Jean-Yves GEISSER, Martine LABORDE, Nicolas MELIET, Bernard LEBE, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Guy AUBERT, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRE, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSÉS: Xavier FERNANDEZ, Raymonde BARTHE Pierre DULONG, Carine CHAVALLE, Philippe DUFOUR, Henry LUCHET, Jacques MORLAN,

ABSENTS: François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Thierry COLAS, Hélène DELPECH, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

Monsieur le Président explique que deux délibérations du Conseil Communautaire impliquent une modification des statuts de la Communauté de Communes.

Premièrement, Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 16 décembre 2011 portant Principe d'élaboration, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui :

- Approuve le principe de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Demande à l'ensemble des Conseils Municipaux de la Communauté de Communes de bien vouloir se prononcer avant le 29 février 2012, sur cette hypothétique prise de compétence,
- Dit de revenir devant le Conseil Communautaire pour rendre compte des avis des Conseils Municipaux, et d'engager ou non le processus de modifications statutaires.

Monsieur le Président informe que dans le cadre de cette phase de concertation, vingt-quatre communes ont délibéré sur ce sujet. Vingt-et-une communes ont délibéré favorablement sur cette prise de compétence et trois communes ont voté contre.

Compte tenu d'une majorité de communes favorables, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour en permettre la réalisation.

Les statuts modifiés devront faire l'objet d'une approbation par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes de la Ténarèze, à la majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté de Communes.

Deuxièmement, Monsieur le Président explique que compte tenu du déplacement des locaux administratifs de la Communauté de communes, il est nécessaire de modifier l'adresse du siège social inscrite dans les statuts.

Les articles 3 et 5.1.1 seront modifiés et les statuts rédigés conformément au document ci-joint.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; par 40 voix pour et une abstention (Bernard CASTAY),

- **APPROUVE** cette modification des statuts,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 13 avril 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE